

# L'équipe municipale vous souhaite Bienvenue

## Démarches administratives et informations

### *Signaler votre changement d'adresse*

Ce service vous permet de déclarer le changement de votre adresse postale à plusieurs organismes publics et privés : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

### *Liste électorale*

Se présenter en mairie muni du formulaire téléchargeable sur le site de la mairie, complété et signé, d'une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Service d'inscription en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

### *Bacs et collecte des déchets, carte de déchèterie*

Le SITOM réalise la collecte en porte-à-porte de nos déchets d'emballages recyclables (bacs jaunes) le mercredi une semaine sur deux, et de nos ordures ménagères résiduelles (bacs gris) tous les lundis.

Pour obtenir la carte d'entrée à la déchèterie de Brignais, se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### *Carte grise - changement d'adresse*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>

Point Services Préfecture - Maison de l'Emploi et des Services Publics  
6 rue Jacques Prévert - 69700 GIVORS  
Tél. : 04 72 49 07 79

### *Annuaire*

Vous trouverez l'annuaire des associations, des commerçants, artisans et services, ainsi que des professionnels de santé sur le site de la mairie.

## *Mairie*

### **Adresse**

26 rue de Bertrange Imeldange - 69390 VOURLES  
Tél. : 04 78 05 12 05 Fax : 04 72 31 06 98  
[contact@vourles.fr](mailto:contact@vourles.fr)

### **Horaires d'ouverture au public**

Lundi : 9h-12h / sur rendez-vous  
Mardi : 9h-12h / 14h-17h  
Mercredi : 9h-12h00 / sur rendez-vous  
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h  
Vendredi : 9h-12h / sur rendez-vous  
Samedi : 9h-12h

### **Site internet**

[www.vourles.fr](http://www.vourles.fr)

### **Agence postale communale**

(située à l'accueil de la mairie)  
Ouvverte sur les horaires de la mairie

### **Permanences urbanismes**

Lundi : 14h-17h  
Mercredi : 8h-12h30  
Jeudi : 14h-17h

### **Permanences juridiques**

Une fois par mois sans rendez-vous  
de 10h00 à 12h00, en mairie  
(voir les dates sur le site de la mairie)  
Seule la première consultation est gratuite